



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : _____ / _____ / _____

Dossier complet le : _____ / _____ / _____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Station R - ZAC de la Plaine de la Ronce

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV SMV RONCE

Raison sociale

Supports juridiques de programmes

N° SIRET

9 5 1 9 0 0 1 6 6 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

SCCV

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PARISOT

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41°a	Création de 84 places de stationnements accessibles au public en extérieur

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet inclut la création de deux bâtis denses alternant des façades de différentes hauteur entre R+1 et R+3+C avec une grande place centrale au RDC. Les deux bâtiments et la place centrale surplombent un parking privatif en sous-sol, desservi par un accès voiture et deux sas d'entrée qui mènent chacun à un ascenseur et une cage d'escalier fermée.

Le projet est accessible aux PMR par deux ascenseurs par bâtiment qui permettent de desservir tous les niveaux.

Il prévoit l'accueil de différents services pour chaque bâtiment :

- le bâtiment A avec pôle médical, salle de sport, cellules de bureau et une terrasse

- le bâtiment B avec une crèche, trois cellules de restauration et des cellules de bureaux aux étages.

Le bâtiment occupera 36% de la parcelle et un parking extérieur destiné à l'accueil du public (84 places) sera également créé. Le reste du terrain sera occupé par des espaces verts plantés et des noues paysagères sur près de 3 976m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe à l'entrée de la ZAC de la Plaine de la Ronce, à la lisière entre de grands axes de circulation et les espaces naturels dont l'approche intègre plusieurs objectifs : 1.Conforter les continuités possibles d'espaces ouverts, 2.Renforcer la relation entre activités et paysage et 3.Favoriser les connexions avec les pôles voisins.

Le projet intègre des engagements précis avec des valorisations énergétiques et environnementales tels que des gains énergétiques (systèmes hybrides et consommation énergétique réduite de 20%) :

- Respect de la RE2020 pour les bureaux

- Respect du niveau E3C1 pour les autres usages

Le projet prend en compte les règles prescrites par l'arrêté d'autorisation du 16 octobre 2006 concernant la gestion des eaux pluviales et la préservation de la masse d'eau souterraine.

L'objectif est aussi de renforcer le rôle écologique des espaces naturels en diversifiant les essences et les strates existantes en favorisant la flore locale sur le site avec de nouvelles plantations et aménagements, afin de favoriser la biodiversité, créer plusieurs milieux et habitats écologiques, naturels qui amènent à une richesse écologique du secteur. La restauration des noues plantées et les douves participeront à ce dispositif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 24 mois environ.

Le site sera clos durant la phase travaux.

Pendant la réalisation de l'opération une gestion de chantier à faibles nuisances sera appliquée.

Le déroulement du chantier devra respecter les normes environnementales en vigueur avec le traitement et le recyclage de différents déchets dans les filières de retraitement adaptées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le pôle de vie historique de la ZAC comporte actuellement un fleuriste, une boulangerie, une brasserie, un aménageur/lotisseur, une société de courtage et un salon de coiffure.

L'enjeu du nouveau pôle de vie à proximité de Leroy Merlin se doit d'amener une complémentarité d'offres et d'usages pour l'ensemble des salariés de la RONCE, mais aussi pour toutes les personnes extérieures pouvant en bénéficier.

Ainsi le projet a pour vocation d'accueillir plusieurs établissements au sein de sa structure :

- établissements de restauration
- accueil de la petite enfance (type crèche)
- salle de sport
- pôle médical pouvant accueillir plus d'une dizaine de praticien
- bureaux répartis aux étages

Une simulation sur 24h indique la présence de 250 personnes environ sur l'heure du midi ainsi le projet va permettre d'offrir une nouvelle dynamique sur le territoire de la ZAC de la Plaine de la Ronce.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Non soumis au Dossier Loi sur l'Eau car le projet situé sur la ZAC de la Ronce est considéré comme autorisé sous repecte des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2006 de la ZAC de la Plaine de la Ronce relatif au code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface d'emprise du projet	10 900m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : ALLEE PIERRE VARIGNON

Lieu-dit : ZAC DE LA PLAINE DE LA RONCE

Localité : SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Code postal : 7 6 1 6 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 0 8 , 4 8 " E Lat. : 4 9 ° 2 9 , 1 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Peu éloigné de la ZNIEFF de type II : Vallée du Robec ou Forêt Verte à plus de 500m
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zones humides au droit du projet : en entrée de la ZAC de la Plaine de la Ronce en position de tête de versant
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation du Cailly - Aubette - Robec
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 11 juillet 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un Périmètre de Protection Eloigné du captage de Fontaine-sous-Préaux
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site de type Habitats dans les coteaux à l'Ouest de Rouen, soit à près de 5,5km du projet : Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien (FR1200124)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement sur réseau eau potable qui dessert actuellement les parcelles adjacentes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extraction des terres pour la réalisation du niveau de stationnement enterré et la réalisation des fondations. Des déblais excédentaires produits seront évacués en décharge adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet utilise de manière indirecte les ressources naturelles du sol ou du sous-sol par les matériaux de construction nécessaires, constitués d'éléments extraits(gypse, ciment, argile, meulière, sable).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseaux existants à proximité immédiate et dimensionnés pour recevoir le projet (EU, AEP).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aujourd'hui le site est occupé par un champ agricole donc avec un état initial écologique dégradé. Le projet va permettre de diversifier les milieux et de pouvoir accueillir de nouveau des essences végétales locales et donc d'attirer des animaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Natura 2000 la plus proche est de type coteaux et à plus de 5km
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aujourd'hui le site est occupé par une terre agricole mais est situé dans la ZAC de la Plaine de la Ronce. Le milieu est aujourd'hui complètement ouvert.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non sujet au PPRI du Cailly - Aubette - Robec puisque le site ne présente pas d'axe de ruissellement traversant. Le terrain d'assiette du projet : - n'est pas soumis aux risques de mouvements de terrain - n'est pas soumis aux risques de séismes - est exposé à un risque moyen aux retraits gonflements des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation de bassin étanche conforme au dossier loi sur l'eau pour la ZAC de la Plaine de la Ronce
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présent au sein du Périmètre de Protection Eloigné pour l'Alimentation en Eaux Potable du captage de Fontaine-sous-Préaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet espace disposera d'Etablissement Recevant du Public il accueillera du monde au sein de la ZAC de la Plaine de la Ronce.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux les nuisances sonores seront limitées dans le temps et leur durée. Le bruit touchera majoritairement la ZAC de la Plaine de la Ronce.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En période d'exploitation, les véhicules entrants et sortants des parkings seront source de bruit. Les transports en communs disponibles à proximité et l'incitation d'utiliser le vélo.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux du projet pourra générer des vibrations (terrassements, rabotage, compactage). En phase exploitation, le projet n'augmentera pas les vibrations générées par le trafic routier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions seront liées à l'éclairage extérieur (éclairage parking) et seront limitées sur certaines heures.
Émissions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie légèrement le trafic routier à terme et engendre donc une faible augmentation des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées et eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assainissement des eaux pluviales n'étant pas autorisé, les ouvrages pour la gestion des eaux pluviales se vidangeront en eaux vers les réseaux d'assainissement public créés pour la ZAC

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effluents seront dirigés vers le réseau EU de la commune
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de réalisation, le chantier engendrera différents types de déchets inertes, non dangereux et dangereux, qui seront triés et évacués selon la réglementation. En phase d'exploitation, le projet engendrera la production de déchets ménagères par les visiteurs et employés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude a été menée pour témoigner de l'absence de risque d'inondation par ruissellement étant donné sa présence au sein du zonage du PPRI Cailly - Aubette - Austreberthe. Cependant le PPRI ne prend pas en compte l'existence de noues environnantes au projet.

La gestion des eaux pluviales sera conforme aux règles édictées dans l'arrêté préfectoral relatif à la ZAC de la Plain de la Ronce.

Le projet n'aura aucun impact sur la biodiversité locale (dégradée en milieu agricole monospécifique) ni sur les sites naturels à proximité (trop éloigné).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit l'implantation de 611 arbres pour favoriser la végétalisation et la diversité des habitats avec près de 20 essences végétales natives ainsi que différentes strates végétales et des noues tampon étanches dans l'objectif de diversifier les écosystèmes au travers d'une mosaïque végétale cohérente avec l'environnement de tête de versant crayeux Normand.

Pour la gestion des eaux pluviales, douze noues seront réparties pour acheminer les eaux pluviales vers le réseau de noue existante extérieure au projet avec un débit de fuite calibré à 10l/s dans un ouvrage de fuite. Pour préserver les masses d'eaux souterraines, ces aménagements hydrauliques seront étanchéifiés pour ne pas infiltrer les eaux dans le sol au droit du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale puisque le projet prend place sur la Zone d'Aménagement Concerté de la Plaine de la Ronce dont le seul impact concerne la préservation de la ressource en eau souterraine.

Cet impact a déjà été analysé lors du Dossier Loi sur l'Eau de la ZAC de la Plaine de la Ronce et qui a reçu un arrêté préfectoral le 16 octobre 2006 et le projet est conforme aux règles établies.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Evaluation simplifiée <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 01bis - localisation sur orthophotographie <input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 06 - localisation des ZNIEFFs <input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PARISOT

Prénom GUILLAUME

Qualité du signataire Directeur général, SCCV SMV RONCE

À ISNEAUVILLE

Fait le 0 2 / 0 4 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

C. Parisot

SMV RONCE

509 contre allée - Route de Neufchâtel

76280 ISNEAUVILLE

Tél : 02 76 510 510 - Fax : 02 35 61 32 33

RCS DE BRUNTER 951 900 166 - SMV au capital de 1 000 €

TVA FR 43 951 900 166

